

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le mardi, 5 septembre 2022 à 19 h 00, à l'Édifice municipal de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville, Sainte-Paule, Qc G0J 3C0.

Sont présents les membres du Conseil :

La mairesse suppléante, madame Mylaine Bégin, siège (#2)
La conseillère, madame Marie-Claude Bergeron, siège #3
La conseillère, madame Madeleine Bouffard, siège #4
Le conseiller, monsieur Guillaume Villeneuve, siège #5
Le conseiller, monsieur Jean-François Bouillon, siège #6

Constat du quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Mylaine Bégin. Madame Ginette Rhéaume assiste en tant que secrétaire d'assemblée.

Les membres du Conseil municipal ont indiqué au début de la séance à la secrétaire d'assemblée qu'ils renonçaient aux procédures de convocation de cette séance extraordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum et renonciation à l'avis de convocation ;
2. Engagement et contrat de Ginette Rhéaume, directrice générale, greffière-trésorière adjointe ;
3. Ajout de la signature chez Desjardins Entreprises du Bas-St-Laurent pour la Municipalité de Sainte-Paule de Ginette Rhéaume, directrice générale, greffière-trésorière adjointe ;
4. Colloque de la zone 12 de l'Association des directeurs municipaux du Québec, le 14 septembre 2022 à St-Gabriel de Rimouski. L'inscription est de 75 \$;
5. Levée de la séance extraordinaire ;

GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt madame Mylaine Bégin, mairesse suppléante, dénonce son intérêt dans la décision à engager une directrice générale et greffière-trésorière adjointe et quitte la salle.

2022-09-161 ENGAGEMENT ET CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME GINETTE RHÉAUME, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mélissa Levasseur, entraînant l'urgence à maintenir le fonctionnement des activités de la municipalité (comptes et salaires à payer, projets majeurs, élection, planification des opérations hivernales, etc.) ;

Attendu que les membres du conseil municipal n'ont pas ménagé les efforts pour trouver un ou une candidat(e), dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, entraînant la difficulté de recrutement pour combler un tel poste ;

Attendu que Mme Ginette Réhaume a passé une entrevue d'embauche dirigée par les conseillères, Mesdames Madeleine Bouffard et Marie-Claude Bergeron ;

Attendu que les résultats de cette entrevue ont été présentés aux membres de conseil municipal pour l'approbation de l'embauche de Mme Ginette Réhaume à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe ;

Attendu que le conseil municipal a accepté l'embauche de Mme Ginette Rhéaume avec les conditions suivantes :

Date de début de l'embauche : Lundi 5 septembre 2022

Durée du contrat : déterminé par le retour de Mme Mélissa Levasseur, directrice générale

Semaine de travail : 33 heures/semaine, payable aux 2 semaines

Taux horaires : \$ 27.50

Advenant la prolongation du congé de maladie de Mme Mélissa Levasseur, il a été discuté avec Mme Ginette Réhaume, que cette dernière acceptait la prolongation de son mandat comme directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Ledit contrat sera régi par le code du travail du Québec

Un court préavis de fin d'emploi sera donné à Mme Ginette Réhaume en fonction du billet médical remis par Mme Mélissa Levasseur, au maire ou mairesse en poste.

En conséquence, il est proposé par Marie-Claude Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les membres du conseil autorisent l'embauche de Mme Ginette Réhaume, en tant que directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, pour remplacer Mme Mélissa Levasseur, le temps de son congé de maladie.

Madame Mylaine Bégin, mairesse suppléante, reprend son siège.

2022-09-162 MODIFICATION ET AJOUT DE LA SIGNATURE DE MADAME GINETTE RHÉAUME CHEZ DESJARDINS ENTREPRISES, BAS-ST-LAURENT POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

Ajout de la signature de madame Ginette Rhéaume, directrice générale et greffière-adjointe, au compte de la Caisse populaire de Matane (entreprises) afin de pouvoir payer les factures, les salaires, effectuer les dépôts, les retraits s'il y a lieu, etc. finalement toutes transactions financières à être effectuées pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Paule.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Bouillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ajouter au compte de la Caisse populaire de Matane (entreprises) la signature de madame Ginette Rhéaume.

2022-09-163 COLLOQUE DE LA ZONE 12 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC, LE 14 SEPTEMBRE 2022 À ST-GABRIEL DE RIMOUSKI. L'INSCRIPTION EST DE 75 \$ POUR CE COLLOQUE

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Côté du MAMH a suggéré à madame Ginette Rhéaume d'assister à ce colloque ;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil municipal étaient d'accord avec ce type de formation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guillaume Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder l'autorisation à madame Ginette Rhéaume d'assister à ce colloque le 14 septembre prochain et d'autoriser le paiement des frais associés à cet événement.

2022-09-164 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour effectué lors de la réunion extraordinaire étant épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Madeleine Bouffard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance à 19h47.

13 septembre 2022
Date

Mylaine Bégin
Mylaine Bégin, mairesse suppléante
(#2)

Je, Mylaine Bégin, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


Ginette Rhéaume
Directrice générale et
greffière-trésorière adjointe


Mylaine Bégin, mairesse suppléante
(#2)


Date

* L'usage du **masculin** a pour seul but d'**alléger** le **texte**.